



HAL
open science

Frontière et mobilité résidentielle : Le cas de l'Arc jurassien franco-suisse

Alexandre Moine, Patrick Rérat, Philippe Signoret, Kevin Gertsch

► **To cite this version:**

Alexandre Moine, Patrick Rérat, Philippe Signoret, Kevin Gertsch. Frontière et mobilité résidentielle : Le cas de l'Arc jurassien franco-suisse. 48ème Colloque l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), Jul 2011, Schoelcher, Martinique. pp.14. hal-00813385

HAL Id: hal-00813385

<https://hal.science/hal-00813385>

Submitted on 16 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Association
de Science Régionale
de Langue Française

48^{ème}
colloque

ASRDLF 2011

6, 7 et 8 Juillet, Schoelcher - Martinique

Migrations et Territoires



<http://asrdlf2011.com/>

FRONTIERE ET MOBILITE RESIDENTIELLE : LE CAS DE L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE

Alexandre Moine *

Tél. : +33 (0)3.81.66.54.96

alexandre.moine@univ-fcomte.fr

Philippe Signoret *

Tél. : +33 (0)3.81.66.67.17

philippe.signoret@univ-fcomte.fr

* Laboratoire ThéMA UMR 6049 Cnrs
Université de Franche-Comté,

32 rue Mégevand, 25030 Besançon Cedex (F)

Patrick Rérat **

Tél. : (+41) 32.718.16.38

patrick.rerat@unine.ch

Kevin Gertsch **

Tél. : (+41) 32.718.16.68

kevin.gertsch@unine.ch

** Institut de Géographie & Groupe de Recherche en
Economie Territoriale, Université de Neuchâtel,
Espace Louis-Agassiz 1, CH-2000 Neuchâtel

Résumé

Objectif de la communication et originalité du sujet : cette communication présente les conclusions intermédiaires que nous dégagons d'un ensemble d'enquêtes réalisées en 2010 dans le cadre d'un projet soutenu par le programme Interreg IV. L'objet est de montrer dans quelle mesure les mobilités résidentielles transfrontalières ne sont pas seulement guidées par des logiques de coût de l'immobilier, mais bien par des mécanismes plus complexes qui mêlent parcours de vie et parcours professionnels et qui s'appuient sur les différentiels occasionnés par la présence d'une frontière. En ce sens les résultats sont tout à fait originaux, fondés sur des enquêtes de terrain et allant à l'encontre des idées trop souvent reçues concernant les dynamiques transfrontalières.

Mots-clés

Marché immobilier, frontière, migration, mobilité résidentielle, parcours de vie

Introduction

L'entrée en vigueur de différents accords internationaux et la constitution d'entités supranationales – telles que l'Union européenne – ont contribué à redéfinir la signification des frontières nationales. Cette évolution a eu pour conséquence un accroissement de la mobilité des biens et des personnes entre les États et les régions, mais elle a également donné un nouvel essor au développement transfrontalier. Le phénomène qui a généralement retenu le plus l'attention est la croissance des flux de travailleurs frontaliers. Dans le cas de la Suisse par exemple, plus de 220'000 personnes traversent en 2010 quotidiennement la frontière depuis les pays limitrophes pour se rendre sur leur lieu de travail. Cet effectif est en forte croissance depuis l'entrée en vigueur en 2002 des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Cependant, un autre type

de mobilité prend de l'importance : la mobilité résidentielle induite par le développement transfrontalier. Ce phénomène reste encore largement méconnu – tant du point de vue de la recherche que de celui des autorités locales – et soulève un certain nombre d'enjeux notamment du point de vue de ses impacts sur le marché immobilier et sur le développement local. C'est le cas en particulier dans le cas de l'Arc jurassien où nous avons cherché à appréhender les flux résidentiels qui traversent la frontière franco-suisse.

Dans cette région, les villes suisses frontalières – telles que La Chaux-de-Fonds ou Le Locle – enregistrent une croissance du nombre d'emplois sur leur territoire (en premier lieu dans l'horlogerie et la microtechnique) mais leur niveau de peuplement reste stable. Parallèlement, les communes françaises situées de l'autre côté de la frontière connaissent de fortes croissances démographiques et voient leur caractère résidentiel se renforcer.

Nous avons engagé un ensemble d'enquêtes – entretiens approfondis et questionnaires – de part et d'autre de la frontière afin de comprendre les déterminants de ces migrations résidentielles, de la Suisse vers la France mais également de la France vers la Suisse. Elles concernent des ménages qui ont choisi de franchir la frontière pour établir leur nouveau lieu de domicile. Il s'agit par conséquent de comprendre cette forme originale de migration internationale qui s'opère sur de courtes distances et de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'ampleur de la mobilité résidentielle transfrontalière ?
- Quel est le profil des personnes concernées (type de ménage, âge, catégorie socio-professionnelle, statut d'activité, lieu de travail, etc.) ?
- Quelle est la trajectoire des personnes concernées (anciens lieux de domicile, statut d'occupation, etc.) ?
- Quelles sont les motivations à la base de ces choix résidentiels (facteurs économiques comme la fiscalité, les assurances sociales, le taux de change ; facteurs liés au marché immobilier comme l'accès à la propriété et le prix du foncier ; facteurs familiaux ; aspects pratiques, etc.) ?

1. Problématique et démarche

1.1. Effets frontières et choix résidentiels dans l'Arc jurassien

1.1.1. La frontière, coupure et couture à la fois

L'organisation spatiale des territoires frontaliers est difficile à appréhender et doit beaucoup aux multiples acteurs qui par leurs décisions ont orienté de manière radicale leurs évolutions. Il en reste aujourd'hui une structuration, mais aussi et surtout des dynamiques multiples qui sont fonction des différentiels à l'œuvre. La frontière doit être abordée comme une discontinuité à l'origine de différences, mais également comme un facteur de continuités. C'est en effet une triple continuité qui détermine le fonctionnement des territoires transfrontalier dans l'arc jurassien :

- naturelle, parce que le massif du Jura franco-suisse présente une remarquable continuité, géologique, topographique, climatique et paysagère (Bichet, 2009) ;
- historique, parce que l'évolution de la Franche-Comté, des Comtéssuisse, puis des cantons, sont étroitement liées, notamment d'un point de vue économique (Tissot et al., 2010) ;
- fonctionnelle, parce qu'il faut envisager la frontière non pas seulement comme une séparation, mais comme un trait d'union impliquant des différences dans la gestion des territoires et, par conséquent, une adaptation des acteurs engendrant de multiples relations qui traduisent finalement des complémentarités (Moine et al., 2001 ; Moine, 2007).

Cependant, la discontinuité existe d'un point de vue de l'organisation de l'espace et du territoire (Auburtin, 2005), constituant en quelque sorte un moteur (Moine, 2003, 2008). Il s'agit en effet d'un véritable système ouvert impliquant une adaptation différenciée vis-à-vis des aléas extérieurs et entraînant des rétroactions internes à chaque sous-système territorial (territoires frontaliers) et entre ces sous-systèmes entraînant leur évolution. Ainsi, continuité et discontinuité se superposent, s'entremêlent et s'influencent mutuellement pour expliquer l'évolution de territoires où « la discontinuité décisive dans la continuité naturelle » telle que la présentait Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1982), détermine une continuité fonctionnelle très forte qui ne signifie pas pour autant homogénéité des systèmes d'acteurs de part et d'autre de la frontière. C'est dans ce cadre d'une grande complexité que s'inscrivent les marchés locaux du logement frontaliers, très sensibles aux variations de l'emploi frontalier par exemple.

1.1.2. Choix résidentiels en zones frontalières

La redéfinition des frontières européennes a engendré une augmentation de différentes formes de mobilité dans les régions transfrontalières en raison de différentiels entre pays. Les flux de travailleurs, par exemple, sont engendrés par des conditions plus favorables (en termes de niveau de salaires, de postes vacants, etc.) dans un pays que dans son voisin (voir dans le cas franco-suisse Bolzman et Vial 2007). Les flux résidentiels ont quant à eux été moins étudiés. Les recherches existantes tendent à montrer que des différentiels en termes de marché immobilier sont à l'origine de ces migrations. Pour le Luxembourg, les prix plus attractifs – tant pour la location que la propriété – incitent des ménages à s'installer dans les régions limitrophes situées en Allemagne, en Belgique ou en France (Carpentier, 2010). En Suisse, le phénomène de mobilité résidentielle transfrontalière a été observé – à défaut d'être étudié – dans la région de Genève (les prix élevés et la pénurie de logement incitent certains ménages à franchir la frontière) et à certains endroits de la frontière avec l'Allemagne (Kreuzlingen par exemple) où la fiscalité motive des Allemands à déménager sur sol helvétique.

Ce type de mobilité mérite de faire l'objet de davantage d'attention. Il s'agit d'une part d'une forme de migration originale. En effet, elle est de nature internationale par le changement de pays (et de système institutionnel) qu'elle implique, mais elle se déroule sur des courtes distances et n'engendre pas de bouleversement du bassin de vie (King 2002). D'autre part, la mobilité résidentielle transfrontalière révèle l'évolution de la signification de la frontière (et de son degré de perméabilité). Elle constitue de surcroît un indicateur des pratiques et stratégies des ménages relatives à la frontière. Dans ce sens, cette démarche permet d'étudier non seulement l'intégration institutionnelle des régions transfrontalières (soit la redéfinition de la frontière par des accords entre États-nations) mais également l'intégration fonctionnelle comprise au travers du prisme des pratiques spatiales des habitants des deux côtés de la frontière (De Oliveira, 2009).

Cette contribution s'intéresse à la mobilité résidentielle dans l'arc jurassien franco-suisse. Les paragraphes suivants donnent quelques indications quant à la perspective théorique adoptée par rapport à la question du choix résidentiel.

L'analyse de la mobilité résidentielle s'est caractérisée par les débats entre les approches déterministes et humanistes (Cadwalader 1992 ; Boyle et al. 1998). Les premières tendent à minimiser le rôle des individus et postulent que leurs mouvements résidentiels ou migratoires constituent les réponses inévitables étant donné l'environnement (ou les structures) qui englobent et dépassent ces mêmes individus. Les secondes perçoivent les migrants comme des acteurs prenant une décision – pas forcément rationnelle d'un point de vue économique – et qui disposent d'une marge de manœuvre dans leur comportement.

Le terme de choix résidentiel, que nous utilisons, semble de prime abord ne pas dépasser cet antagonisme étant donné la connotation positive qu'il véhicule. Le choix résidentiel est toutefois à considérer non pas comme la conséquence des seules aspirations des ménages mais comme un choix sous contraintes (Bonvalet et Dureau 2000 ; Brun et Bonvalet 2002). Plus précisément, il dépend des besoins et préférences des ménages dans le cadre d'une gamme limitée d'options déterminées par les ressources et restrictions liées aux ménages (p. ex. revenu ou fortune disponible, localisation des places de travail, etc.) et par les opportunités et contraintes du marché immobilier (p. ex. disponibilité des logements dans un contexte résidentiel donné, niveau des prix du foncier, etc.) (Van Ham à paraître).

Le concept de choix résidentiel signifie que les ménages ont une certaine marge de manœuvre même si le champ des possibles peut être réduit. Cette dernière perspective nous semble importante dans le cas de régions transfrontalières, puisque les ménages sont susceptibles – peut-être plus que dans d'autres contextes – de tirer parti des différentiels induits par la frontière.

Ce positionnement théorique légitime l'analyse de trois séries de caractéristiques des ménages traversant la frontière. La première est le profil – mesuré par la position dans le parcours de vie, le statut socio-économique, la nationalité, etc. – étant donné que le fait de traverser la frontière pour y élire domicile, comme tout processus migratoire, est un phénomène sélectif. Deuxièmement, la trajectoire qui comprend la localisation et les caractéristiques des logements passés, présents et futurs. En d'autres termes, cette notion situe le logement occupé dans le parcours de vie des ménages. Troisièmement, les motivations résidentielles qui expliquent le choix du domicile actuel. L'habitat est caractérisé par de nombreux éléments (localisation, statut d'occupation,

taille, etc.) que prennent en compte les ménages dans leur processus de décision. Les ménages procèdent ainsi à un certain nombre d'arbitrages entre ces éléments, car ils ne peuvent satisfaire toutes leurs aspirations.

1.2. Eléments de contexte sur la région étudiée

L'Arc jurassien est une unité géologique et morphologique qui s'étend sur plus de 300 km du nord au sud. Le massif constitue une limite géographique importante et la frontière franco-comtoise avec la Suisse se déroule de Delle à Morez sur plus de 200 km, au gré des gorges, des sommets, et surtout d'espaces de coopération très cloisonnés par le relief. C'est le département du Doubs qui compte finalement la plus longue frontière avec la confédération, en vis-à-vis avec les cantons du Jura, de Berne, Neuchâtel et de Vaud (Figure 1). C'est dans ce contexte que s'organise une armature urbaine que l'on peut qualifier d'archipel, c'est-à-dire un ensemble de petites villes dont la plus importante côté français est Pontarlier (environ 20 000 habitants), et côté suisse le binôme La-Chaux-de-Fonds Le Locle (environ 50 000 habitants) (Moine, 1998).

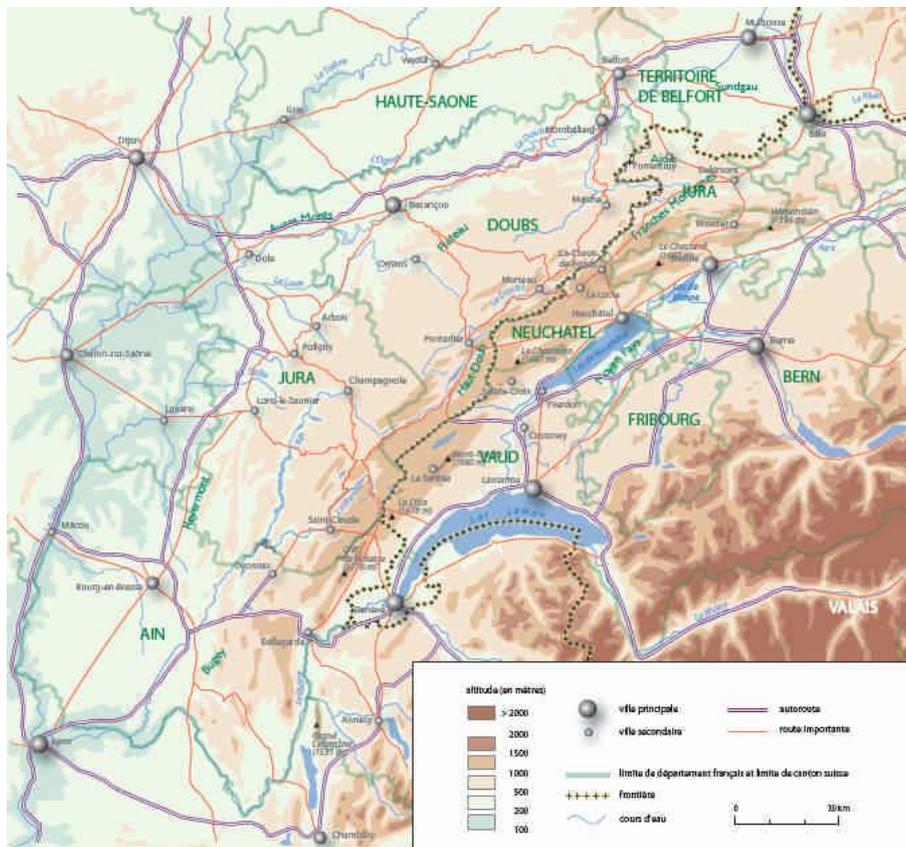


Figure 1 : L'arc jurassien franco-suisse (Source : Rapport final Etude Canededo, 2006)

Au coeur de cet ensemble, au sein du département du Doubs, s'organisent trois espaces de coopération dont les fonctionnements sont assez distincts (Crevoisier et al., 2006) :

- un premier espace au nord, où les relations sont assez lâches, entre Maïche en France et de petits pôles suisses en vis-à-vis. Le travail frontalier y est développé, mais de manière assez diffuse ;
- un deuxième espace, central, où les travailleurs frontaliers sont nombreux, polarisés autour des points de passage, logeant en France à Morteau, Villers-le-Lac et travaillant en Suisse du Locle à la Chaux-de-Fonds ;
- un troisième espace, où les relations transfrontalières s'appuient sur deux villes (Pontarlier et Yverdon), situées en retrait par rapport à la frontière.

C'est au final, dans ce contexte que s'organise une succession de bassins d'habitat frontaliers, séparés par une frontière internationale autour de laquelle de nombreux flux apparaissent notamment liés aux travailleurs frontaliers français, dont l'impact sur le fonctionnement des marchés locaux du logement questionne.

1.3. Méthodologie

L'analyse se base, des deux côtés de la frontière, sur deux principales sources d'informations : les statistiques officielles et les entretiens semi-directifs. Une enquête par questionnaire auprès des personnes en provenance de France ayant emménagé entre 2007 et 2009 dans le canton de Neuchâtel a en outre été réalisée du côté helvétique.

S'agissant des données statistiques, il est à noter que les flux résidentiels transfrontaliers sont relativement peu connus et peu documentés. Il est ainsi difficile de les quantifier précisément. Différentes sources statistiques ont toutefois été mobilisées afin de donner un ordre de grandeurs à ces phénomènes. En Suisse, la statistique de la population (PETRA), élaborée par l'OFS, présente la structure des effectifs de la population résidente étrangère au 31 décembre de chaque année ainsi que celle des mouvements de cette même population enregistrés durant l'année civile a été utilisée. Nous avons également eu recours à des statistiques fournies par les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur l'ensemble des mouvements (arrivées et départs) avec la France et ceci quelle que soit la nationalité. En France plusieurs sources ont été identifiées (paragraphe 3.1), cependant aucune ne permet d'asseoir un chiffre totalement fiable.

Afin de traiter en profondeur toutes les questions de recherche exposées précédemment, en particulier celle abordant la question des motivations à la base du déménagement et des arbitrages opérés par les ménages lors de leur prise de décision, vingt entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des migrants en provenance de France et s'étant installés dans le canton de Neuchâtel alors que vingt autres ont été réalisés avec des individus en provenance de Suisse et ayant emménagé dans le département du Doubs. La grille d'entretien utilisée de part et d'autre de la frontière se décompose en quatre parties. Les deux premières visent à récolter des informations générales sur le ménage (année d'emménagement, type de ménage, caractéristiques de chaque membre du ménage, etc.) ainsi que sur la trajectoire géographique et résidentielle des membres du ménage. Ensuite des questions plus ouvertes sont administrées, portant sur les motivations résidentielles (facteur ayant encouragé le déménagement) et sur l'arbitrage opéré par les ménages (recherche d'information, calcul, etc.).

Afin de compléter les informations récoltées lors des entretiens, un questionnaire a été envoyé aux personnes en provenance de France ayant emménagé entre 2007 et 2009 dans le canton de Neuchâtel grâce aux listes d'arrivées fournies par les Contrôles des habitants des communes neuchâteloises. Cette décision découle du constat de la grande variété de profils des migrants (difficile à appréhender uniquement par des entretiens alors qu'une enquête par questionnaire permet de quantifier les différentes catégories). A la suite de ces envois, nous avons obtenu un taux de réponse global de 22.5% (230 retours sur 1'020 questionnaires envoyés). Étant donné l'absence de telles données en France, une telle démarche n'a pu être appliquée pour les migrants de Suisse vers la France.

2. Les flux résidentiels de France vers la Suisse

2.1. Ampleur des flux

Le nombre de ressortissants français en Suisse se monte à 88'213 personnes en 2008. Leur répartition spatiale répond essentiellement à deux logiques : ils sont davantage présents dans les régions francophones et dans les cantons urbains. Leur effectif a fortement augmenté entre 1991 et 2008 (+36'000 ; +68%). On peut voir dans cette évolution la conséquence des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes ainsi que du dynamisme de l'économie suisse. Cette croissance a toutefois surtout concerné les centres urbains du plateau mais peu les régions frontalières de l'Arc jurassien (Figure). À l'inverse des centres urbains du plateau, La Chaux-de-Fonds et du Locle ne profitent pas d'un apport démographique net en provenance de France.

D'autres statistiques, fournies par les administrations des deux Villes elles-mêmes, montrent des soldes migratoires (quelle que soit la nationalité) équilibrés avec la France (entre 2000 et 2009, Le Locle et La Chaux-

de-Fonds ont perdu respectivement 2 et 83 habitants par rapport à la France, ce qui est relativement négligeable étant donné la durée de la période considérée et la taille des villes). L'attrait des communes françaises limitrophes est ainsi compensé par des flux en sens inverse (sans qu'il soit possible de distinguer avec les données disponibles les mouvements selon les départements). La concurrence en termes de localisation résidentielle exercée par les communes françaises proches concerne davantage les travailleurs qui deviennent frontaliers après avoir décroché un emploi, alors qu'ils franchiraient peut-être la frontière si leur lieu de travail était plus éloigné.



Figure 3 : Évolution du nombre de résidents de nationalité française, communes des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud (1991-2008) (Source : OFS, PETRA)

2.2. Profil des ménages enquêtés

D'après les résultats du questionnaire, il apparaît que migrer de la France vers la Suisse est clairement influencé par la position dans le parcours de vie. Les individus qui se sont installés dans le canton de Neuchâtel sont majoritairement des jeunes adultes, comme l'atteste la forte proportion de ménages d'une personne (37.0%), de couples sans enfant (29.1%) ou encore d'individus de 20 à 40 ans (57.3%). Les ménages avec enfant(s) ne sont certes pas absents mais sont moins représentés (leur part se monte à un quart).

Les migrants en provenance de France s'installant dans le canton de Neuchâtel se caractérisent par un niveau de formation élevé. Près des deux tiers d'entre eux sont au bénéfice d'un titre universitaire. Ce type de migrant est nettement plus présent dans la région urbaine de Neuchâtel (75.5%) que dans les Montagnes neuchâteloises (42.4%) alors que l'inverse est observé pour les personnes ayant suivi une école professionnelle (12.7% versus 36%)¹. Par ailleurs, le niveau de formation des migrants venant du Doubs est en moyenne inférieur à celui des

¹Pour affiner l'analyse, le canton de Neuchâtel a été divisé en deux entités territoriales distinctes. La région urbaine de Neuchâtel (ou le bas du canton) regroupe les communes des districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Ruz. Les Montagnes neuchâteloises, quant à elles, rassemblent les communes des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers (ou le haut du canton).

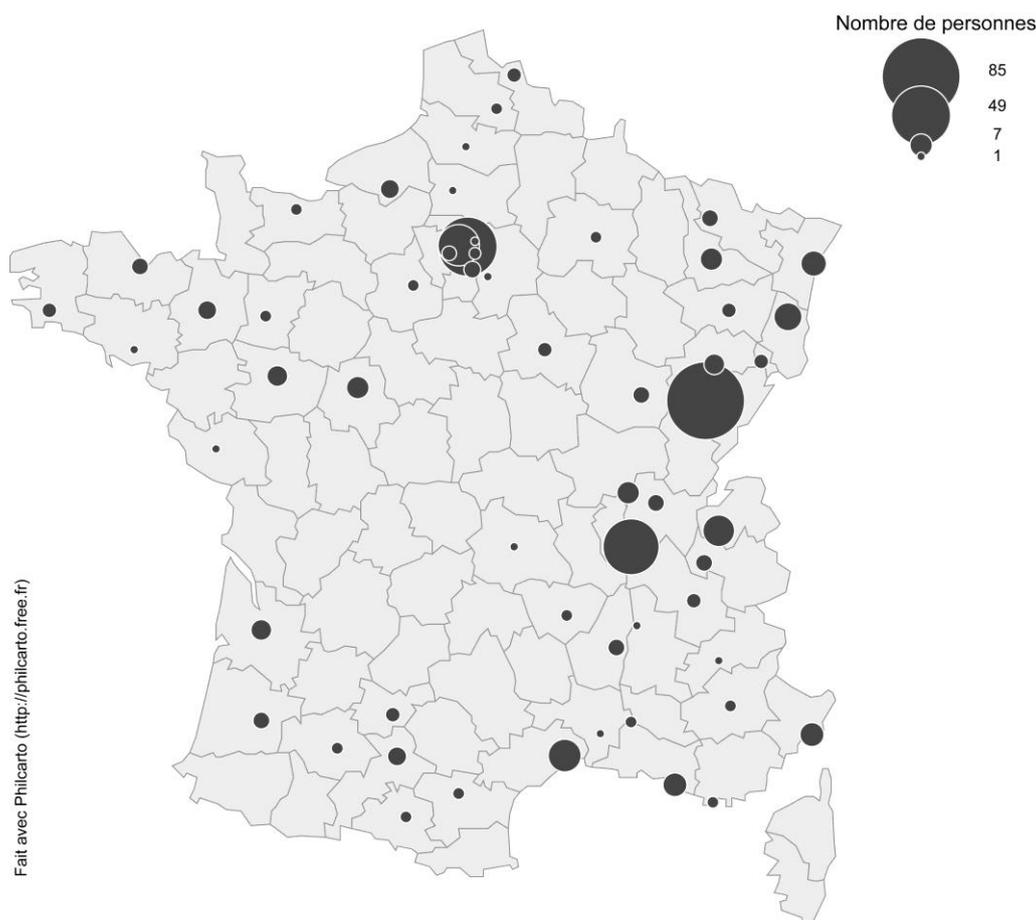
personnes en provenance du reste de la France. Finalement, la majorité des migrants installés dans le canton de Neuchâtel sont des actifs occupés (69.7%) ou suivent une formation (12.4%).

La quasi-totalité des personnes sur lesquelles nous disposons des informations travaillent en Suisse (285 sur 288), ce qui montre le rôle du marché du travail (niveau des salaires, opportunité professionnelle, etc.) dans les flux migratoires depuis la France.

Les détenteurs de la nationalité française, constituent 58.6% des personnes en provenance de France. Une part non négligeable des migrants, sont suisses (18.0%) ou franco-suisses (12.0%). Un tel profil est plus courant dans les Montagnes neuchâteloises, ce qui s'explique par une plus grande importance des mouvements de courte distance et motivés par des facteurs personnels (formation ou séparation d'un couple).

2.3. Trajectoires géographiques et résidentielles

Les personnes en provenance du département du Doubs s'installant dans le canton de Neuchâtel représentent une proportion de 20.58% (58 individus) des migrants de France (Figure 4). Ce résultat permet compléter les statistiques officielles en estimant le poids des flux résidentiels transfrontaliers (soit les mouvements de courte distance) par rapport au total des flux entre le canton de Neuchâtel et la France. En plus de cette logique de proximité, la répartition spatiale des anciens lieux de domicile s'explique par la taille des départements et par la localisation d'instituts de formation supérieure. Ainsi, un cinquième des migrants arrivent des départements du Rhône ou de l'Île-de-France, et plus particulièrement de Lyon et Paris, où sont localisés d'importants pôles universitaires².



Fait avec Phlcarto (<http://phlcarto.free.fr>)

²La présence d'établissements de formation supérieure, notamment dans les domaines techniques, expliquent également le fait que certains départements, pourtant éloignés et dépourvus de grands centres urbains, ressortent sur la carte (la Bretagne par exemple). Il est vraisemblable qu'une part non négligeable des migrants n'est pas originaire de ces départements. Il n'est toutefois pas possible de déterminer si parmi eux figurent des doubiens qui, au terme de leur cursus, ont décroché un travail dans le canton de Neuchâtel et s'y sont installés sans transiter par leur région d'origine.

Figure 4 : Anciens départements de domicile des personnes en provenance de France et vivant dans le canton de Neuchâtel (Source : enquête par questionnaire, 2010)

Les migrants en provenance de France se dirigent majoritairement vers les centres urbains. Ainsi, les trois villes du canton, soit les communes de plus de 10'000 habitants, concentrent plus de 80% des migrants (49.6% à Neuchâtel, 22.7% à La Chaux-de-Fonds et 9.2% au Locle). Un autre fait à relever est que les personnes venant du département du Doubs s'installent majoritairement dans le haut du canton (64.7%), et par conséquent en premier lieu à La Chaux-de-Fonds et au Locle, et moins dans le Bas.

Finalement, il n'existe pas de trajectoire résidentielle dominante (comprise comme l'évolution des conditions d'habitations) parmi les migrants que nous avons rencontrés. Ceci montre que les migrations de France répondent à d'autres logiques que la seule amélioration des conditions d'habitation. La seule tendance clairement observable est l'importance du statut de locataire: sur les vingt ménages interrogés, un seul est propriétaire (alors que cinq d'entre eux l'étaient en France). Ceci s'explique notamment par le caractère récent de la migration, la position dans le parcours de vie des migrants ainsi que par l'accès difficile à la propriété en Suisse.

2.4. Motivations

Les migrations de longue distance répondent en premier lieu à des motivations d'ordre professionnel. Les migrants venant d'autres départements que le Doubs sont en effet 46.5% à citer un nouvel emploi et 21.1% les études comme motivation (contre 14.3% et 7.1% pour les Doubiens) (Tableau 1). Décrocher un emploi en Suisse peut être le fruit d'une stratégie délibérée ou d'une opportunité non anticipée. La volonté de travailler en Suisse s'explique essentiellement par le niveau des salaires (et partant le pouvoir d'achat). D'autres éléments sont évoqués tels que la reconnaissance de certains diplômes, la culture d'entreprise ou la quasi impossibilité pour les ressortissants non européens d'accéder au statut de frontalier.

Les raisons personnelles apparaissent également très importantes dans la décision de traverser la frontière. C'est particulièrement le cas des transitions dans le parcours de vie qui concernent en premier lieu les Doubiens installés dans le Haut. Dans le cas d'une mise en ménage, le fait que les enfants soient déjà scolarisés (pour les familles recomposées), la situation professionnelle du conjoint ou ses réticences à s'installer de l'autre côté de la frontière orientent le choix du domicile. Quant aux séparations, elles peuvent, selon les migrants interrogés, induire une redéfinition des aspirations résidentielles (se rapprocher du lieu de travail) mais aussi la volonté de placer une barrière symbolique avec le passé (dans le cas d'un retour en Suisse ou non).

Réduire la durée des trajets domicile-travail est une motivation citée par 31.0% des anciens habitants du Doubs. La quête d'une meilleure qualité de vie en est l'explication principale, le temps passé en voiture étant perçu comme une perte de temps au détriment des loisirs et une source de fatigue. Les coûts des déplacements ne sont en revanche guère cités. Pour les migrants en provenance du reste de la France, le souhait d'éviter de longs trajets quotidiens en voiture contribue à expliquer le fait qu'ils ne se soient pas installés dans la bande frontière française.

Il apparaît globalement que les choix résidentiels résultent d'une conjonction de facteurs. Aux motivations principales (nouvel emploi, transition dans le parcours de vie, réduction de trajets domicile-travail) s'ajoutent des motivations secondaires (réseau de transports en commun, tranquillité, qualité de vie, paysage, etc.).

Motivations	Département du Doubs	Reste du territoire français
Nouvel emploi	14.3%	46.5%
Raisons personnelles	57.1%	33.0%
Formation / Etudes	7.1%	21.1%
Rapprochement du lieu de travail	31.0%	5.4%
Autre	9.5%	9.7%

Tableau 1 : Facteurs ayant influencé le choix résidentiel des ménages en provenance de France, distinction selon la provenance, canton de Neuchâtel (2007-2009) (Source : enquête par questionnaire, 2010)³

³Le total est supérieur à 100%, les personnes interrogées pouvant sélectionner plus d'une réponse.

Franchir la frontière implique un changement de contexte institutionnel et de nombreuses répercussions économiques. Les personnes ayant établi un budget comparatif global sont toutefois rares (selon leurs conclusions, vivre de part et d'autre de la frontière serait équivalent en termes de coûts pour les célibataires, alors que la France serait plus avantageuse pour les familles). Les attitudes les plus fréquentes consistent soit à comparer de manière ponctuelle certains coûts, soit à s'assurer que le salaire perçu en Suisse suffit à répondre aux aspirations du ménage. Le choix résidentiel entre les deux pays n'apparaît pas comme le résultat de considérations strictement économiques : les comparaisons sont complexes et d'autres types de motivations interviennent dans la prise de décision.

Trois figures de la frontière ressortent dans le parcours des migrants. Premièrement, la « frontière ignorée » ou non intégrée au choix concerne les personnes dont la migration, motivée par des questions professionnelles, implique un changement complet de bassin de vie. Elles décident alors de « faire totalement le pas » en s'installant en Suisse et ne prennent pas en considération les régions françaises limitrophes. Ce mouvement est également motivé par la volonté de vivre en milieu urbain et à proximité du lieu de travail. Deuxièmement, la « frontière barrière » touche les individus dont le déménagement a été provoqué par un événement dans le parcours de vie (une séparation par exemple). S'installer de l'autre côté de la frontière revient à marquer une séparation avec le passé, à tourner la page. Troisièmement, la « frontière perméable » correspond aux ménages qui soulignent les points communs des régions frontalières et pour qui le déménagement n'a pas impliqué un changement radical du mode de vie.

3. Les flux résidentiels de France vers la Suisse

3.1. Ampleur

Pour mesurer le phénomène de la mobilité résidentielle transfrontalière entre la Suisse et la France, différentes sources statistiques sont disponibles, sans qu'aucune ne permette de fournir un chiffre s'appuyant sur un comptage exhaustif des migrants :

- La première source provient de l'Office Fédéral de la Statistique suisse, qui fournit des informations concernant les suisses établis à l'étranger selon le pays de résidence (France) de **1995 à 2009**. L'effectif des ressortissants est passé de **137'528 à 179'106**, soit 30% d'augmentation sur la période, et une croissance annuelle moyenne de **2'970 ressortissants** ;
- La seconde est issue de l'INSEE, et indique le nombre de ménages immigrés, dont le pays de naissance est la Suisse ; **33.353** personnes sont ainsi arrivées en France entre 2000 et 2006. En Franche-Comté, on dénombrait **2'018** personnes arrivées de Suisse, soit 6% de ce flux migratoire.
- La troisième source repose sur les résultats d'une demande adressée aux communes du canton de Neuchâtel, sur les mouvements migratoires de la Suisse, vers la France et la Franche-Comté, entre **2007 et 2009**. Plus des trois quarts des communes les plus peuplées du canton de Neuchâtel, ont fourni des informations. Ainsi ce sont, 1561 migrants qui sont partis du canton de Neuchâtel, 41% de ces migrants (548 personnes), ont choisi la Franche-Comté comme destination.
- Enfin, le consulat suisse de Lyon, a également fourni, des indications sur le nombre de ressortissants suisses en **2010**, des principales villes de Franche-Comté, qui s'élève à **2787 suisses et double-nationaux**.

Loin d'être négligeable, ce flux montre une tendance à la hausse et il s'agit bien entendu de s'interroger sur les ménages concernés.

3.2. Profil des ménages enquêtés

En nous interrogeant sur les migrations résidentielles entre la Suisse et la France, nous formulons trois hypothèses:

- Les ménages migrant de la Suisse vers la France sont des ressortissants suisses qui souhaitent bénéficier d'opportunités de logement liées à des prix plus accessibles en France et à une disponibilité foncière plus importante ;

- Les ménages ne sont pas nécessairement de ressortissants suisses et la migration est déterminée par un niveau de revenus qui ne permet pas l'accèsion en Suisse ;
- Le profil des ménages est proche de celui des populations françaises, et au-delà de la migration pour des raisons d'opportunité de loyers, il y a une volonté d'intégrer un modèle socio-culturel différent.

La réalité est en fin de compte très proche de la deuxième hypothèse, et remet en question l'idée que les migrations sont le fait de ressortissants suisses, attirés par des opportunités foncières et de loyer. La logique qui se dessine est plus complexe, et s'inscrit dans un temps relativement long au cours duquel la relation entre cycle d'emploi, cycle de vie et cycle résidentiel apparaît être très étroite.

Tout d'abord, migrer de la Suisse vers la France est clairement influencé par la position dans le parcours de vie. Les migrants sont majoritairement des couples trentenaires avec 2 ou 3 enfants. Ils inscrivent donc leur migration à un moment où leur emploi en Suisse est stabilisé ; les enfants ne sont pas encore scolarisés et l'offre du système français de garde d'enfants (crèche) devient une incitation à la mobilité résidentielle.

Les mouvements résidentiels tendent à diminuer avec l'augmentation de l'âge des personnes concernées. Toutefois, on constate que la classe des 40-49 ans est encore présente ; l'allègement des charges liées à la décohabitation des enfants autorise à nouveau un mouvement résidentiel. On mesure ainsi le poids du système scolaire dans les prises de décision, lorsque deux systèmes sont en jeu, par ailleurs assez différents dans notre cas. De même, on constate que l'âge de la retraite favorise les mouvements résidentiels.

Les migrants sont en majorité des ouvriers (56 % de l'échantillon). Toutefois, les cadres et les techniciens supérieurs composent 40 % des personnes enquêtées. La plupart des migrants (25 personnes sur 37), constituent des couples où tous deux ont un emploi en Suisse. La migration vers la France ne remet donc pas en question la localisation de leur emploi en Suisse qui reste déterminante dans le choix de la nouvelle localisation de résidence. Les migrants devenant ainsi des frontaliers adoptent les mêmes comportements de cette catégorie de travailleurs et cherchent alors à minimiser autant que possible, la distance domicile-travail dans le cadre de leur nouvelle localisation en France. Cela vient renforcer le fort développement résidentiel à proximité des points de passage de la frontière. De fait, le profil de ces nouveaux frontaliers est comparable à celui observé lors de deux enquêtes auprès de populations de « frontaliers » (enquête CANEDED, 2006 et enquête MORETRADONE, 2010), avec des personnes ayant plutôt suivi une formation professionnelle et technique 45% avaient un niveau CAP/BEP).

Les migrants sont principalement de nationalité française (16 personnes sur 37), et peu disposent de la double-nationalité Franco-suisse. A contrario, près de la moitié des couples (8 couples sur 17), sont des couples mixtes Franco-suisses. Un seul couple est de nationalité suisse. Ces constats mettent en exergue deux points importants :

- d'une part, il semble exister un modèle culturel lié à l'accèsion à la propriété, qui s'applique à la population française, ou étrangère immigrée en Suisse ;
- les ménages suisses ne sont pas forcément enclins à changer de système socio-culturel, et finalement les migrations de Suisse vers France ne sont pour certaines d'entre elles, dans le temps long, que des retours au pays d'origine afin de satisfaire des attentes attachées à un modèle de vie français.

Pour une partie des enquêtés, nous sommes finalement en face de migrations de retour. Ces ménages migrant de Suisse vers la France, ont auparavant migré de France vers la Suisse. A quelques mois près, ils auraient pu être dans l'échantillon des personnes enquêtées en Suisse.

3.3. Trajectoires géographiques et résidentielles

Pour la majorité des migrants, il s'agit d'une migration opérée à l'intérieur d'un même bassin de vie. En effet, les trois-quarts d'entre eux résidaient auparavant dans les villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Ceci tient bien sûr à notre échantillon d'enquêtés, mais cela révèle néanmoins une tendance à l'œuvre localement. La proximité du lieu de travail conditionne fortement le choix d'installation des migrants, ainsi selon les données produites par les services du contrôle des habitants, 53 % des ménages en provenance du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ont choisi de résider sur le secteur de Morteau / Villers-le-Lac. Plusieurs éléments expliquent cet état de fait. Au-delà des questions techniques liées au mode de passation des enquêtes, il apparaît clairement que

ces migrations reposent sur la recherche d'informations à une échelle locale, sur la mobilisation de ressources dans le cadre du réseau de connaissances sur le lieu de travail (en général en Suisse) ou en relation avec des personnes ayant effectué la même démarche (maintenant localisées en France mais travaillant en Suisse). D'une certaine manière, le principe de cooptation communautaire joue pleinement, limitant de ce fait l'extension géographique du phénomène qui se calque sur les bassins de vie transfrontaliers, que l'on pourrait même qualifier de bassins d'emplois.

D'un point de vue qualitatif, pour la quasi-totalité des personnes de l'échantillon, l'installation en France se traduit par une trajectoire promotionnelle. Celle-ci s'opère simultanément sur deux niveaux : les locataires suisses sont devenus des propriétaires de maison, et la taille de leur logement a augmentée (Tableau 2 :statut au sein de la résidence précédente et actuelle pour les migrants interrogés(2007-2009)

Seuls deux ménages sont restés locataires, l'un ayant toutefois opéré une trajectoire promotionnelle en passant d'un appartement à une maison, l'autre étant demeuré dans une trajectoire stable en conservant une résidence de même taille.

Statut au sein de la résidence précédente	Statut au sein de la résidence actuelle	Statut au sein de la résidence actuelle	Type de résidence actuelle				
Locataire	Locataire	Propriétaire	Construction neuve	Achat maison	Achat appartement	Location maison	Location studio
20	2	18	13	4	1	1	1

Tableau 2 :statut au sein de la résidence précédente et actuelle pour les migrants interrogés(2007-2009)

En définitive, il existe une trajectoire résidentielle dominante pour la quasi-totalité des migrants, exprimée par la volonté d'accéder à la propriété d'une maison individuelle (17 ménages propriétaires de maisons individuelles sur 20 ménages). Ceci tend à démontrer que les migrations de Suisse vers la bande frontalière du Doubs, répondent à une triple stratégie de la part des migrants, qui font le choix d'améliorer leur logement (taille de la résidence) en changeant leur statut d'occupation (aspiration à la propriété), tout en faisant évoluer, de facto, leur statut socio-économique (ils deviennent frontaliers).

3.4. Motivations

Quelles sont les motivations qui ont poussé les ménages enquêtés à migrer vers la France ? Encore une fois les propos les plus courants pointent du doigt le coût du foncier et de l'accession à la propriété qui seraient rédhibitoires en Suisse. Le corollaire ferait de ces migrants des opportunistes qui utilisent les différentiels générés par la présence de la frontière. La réalité est finalement encore une fois plus complexe.

Pour la quasi-totalité des migrants, migrer en France se traduit par la volonté d'un nouveau choix résidentiel, en devenant propriétaire d'une maison individuelle. Être propriétaire de sa résidence, représente pour la plupart des migrants, un placement financier, maîtrisable dans le temps. Les couples franco-suisses, ou de nationalités étrangères, aspirent à reproduire le modèle résidentiel dominant en vigueur dans leur pays d'origine (par exemple France-Portugal). Pour la majorité des migrants jusqu'ici urbains, la maison individuelle contribue à l'épanouissement et au bien être de la famille, dans un contexte rural apaisant et sécurisant, doté d'une offre de service satisfaisante (écoles, commerces, médecins). Il ne s'agit donc pas de saisir strictement une opportunité, mais bien de l'adhésion à un modèle socio-culturel, déterminé par la structure même des ménages concernés.

Les transitions dans le parcours de vie motivent le projet résidentiel de la plupart des migrants (10 ménages sur 20), et, dans la majorité des cas, le projet est impulsé par l'arrivée du deuxième enfant, ce qui est indépendant de l'apparition des opportunités d'offre résidentielle ; le modèle qui se dégage est finalement très proche de celui observé en France dans le cadre de la périurbanisation à l'œuvre depuis le début des années 80.

Ensuite viennent un certain nombre de motivations plus techniques, qui vont s'appuyer sur les différentiels locaux, plus ou moins bien identifiés suivant les ménages. Ainsi, le niveau d'imposition en Suisse, représente pour les familles d'ouvriers enquêtées, la motivation principale en faveur d'un projet résidentiel en France : ceux-ci réalisent une économie financière appréciable, à laquelle s'ajoute la perspective de bénéficier des prestations familiales françaises. La comparaison des modalités d'accession à la propriété entre les deux pays, favorise, pour l'ensemble des migrants, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, un projet résidentiel en France. Les ouvriers mettent en avant une plus grande souplesse et tolérance des banques françaises pour le financement du bien immobilier, en particulier sur le montant de l'apport personnel à disposer. En effet, les 20 % d'apport personnel exigés par les banques suisses, représentent pour ces personnes, le premier motif de non-choix résidentiel en Suisse. Pour la majorité des ménages, la mobilisation du deuxième pilier a permis de constituer l'apport personnel pour le financement du bien immobilier en France. En devenant frontaliers, les couples biactifs ont pu bénéficier des avantages offerts par la souscription d'un prêt immobilier en devises⁴.

Au regard de cet ensemble de facteurs déterminants, le choix du lieu de résidence, situé à proximité de l'emploi des migrants, entre dans une aire de prospection superposée aux communes frontalières, dans laquelle figurent prioritairement les communes de Morteau et Villers-le-Lac. Toutefois, le prix du foncier, et plus particulièrement dans ces deux communes, impose aux ménages ouvriers un arbitrage entre le temps de trajet qui s'allonge et l'acceptabilité financière du coût de la résidence. Le cadre de vie et l'attrait des communes interviennent dans cet arbitrage. Mais l'accession à la propriété est souvent réalisée à proximité des points de franchissement frontaliers principaux qui garantissent l'accessibilité aux lieux de travail en Suisse.

Pour conclure, les migrants devenus propriétaires, ont inscrit le choix résidentiel dans le long terme. Il exprime une stabilité des ménages tant sur le plan professionnel (les deux tiers de l'effectif des migrants sont des actifs frontaliers en CDI) que familial (les trois quarts des couples en âge de procréer, ont deux enfants et plus). La retraite est toutefois synonyme de changement résidentiel pour la majorité des migrants, soit par héliotropisme, soit en opérant un nouvel ajustement de la résidence, lié à la baisse des revenus. Mais dans tous les cas, on ne constate pas de migrations strictement liées à des effets d'aubaine, et à des motivations fondées sur des questions d'opportunités strictement financières ; le volant des déterminants est beaucoup plus large, et surtout fait apparaître une étroite relation entre les éléments déclencheurs de la migration.

4. Conclusion

En définitive, il apparaît que les mécanismes sous-jacents aux flux migratoires transfrontaliers sont complexes. Les migrations s'opèrent dans les deux sens autour de la frontière, mais ne touchent pas les mêmes catégories de ménages et n'interviennent pas au même moment dans leur parcours de vie et dans leur trajectoire résidentielle. L'évolution de cette mobilité semble étroitement liée aux arbitrages que les ménages opèrent en termes de localisation du lieu d'emploi et du lieu de résidence, mais également en termes financiers et dans la perspective d'un parcours résidentiel qui finalement s'appuie sur la présence de la frontière et des différentiels induits.

Dans l'ensemble, ce projet permet de mieux comprendre le fonctionnement des marchés du logement frontaliers et la configuration des flux résidentiels dans la zone transfrontalière de l'Arc jurassien ainsi que les synergies possibles entre les parcs immobiliers respectifs. Il prend ainsi en compte, en plus des préoccupations théoriques et scientifiques, l'attente des collectivités locales qui soutiennent la démarche et qui attendent des retombées opérationnelles des réflexions menées dans le cadre du projet.

5. Bibliographie

Auburtin E., 2005, Anciennes frontières, nouvelles discontinuités : les impacts du développement du travail frontalier sur les populations et les territoires du Nord lorrain, in *Espace, Population et Société*, 2005/2, pp. 199-210.

Bichet V., Campy M., 2009, *Montagnes du Jura, géologie et paysages*, Néo Editions, 304 p., seconde édition.

Bolzmann, C. & M. Vial. 2007. *Migrants au quotidien: les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*. Zurich: Seismo.

⁴Indexé sur le LIBOR CHF, beaucoup plus avantageux que le LIBOR EURO (taux plus faible).

Bonvalet, C. & F. Dureau. 2000. Les modes d'habiter: des choix sous contraintes. In *Métropole en mouvement: une comparaison internationale*, eds. F. Dureau, V. Dupont, E. Lelièvre, J.-P. Lévy & T. Lulle, 131-153. Paris: Anthropos.

Bonvalet C., Fribourg A.-M. 1990. Stratégies résidentielles. Actes du séminaire (Paris 1988). Ed. INED, Plan Construction et Architecture, MELTM, 459 p.

Bopda A., Grasland C., Poulain M. 1998. Évaluation comparative de l'influence des limites linguistiques sur les comportements migratoires. Application aux cas de la Belgique, du Cameroun et de la Tchécoslovaquie, in AIDELF (eds.) : Régimes démographiques et territoires : les frontières en question. INED, p. 107-124.

Bottai M., Barsotti O. 2003. Les déplacements quotidiens : approches et modèles. In Caselli G., Vallin J., Wunsch G. (dir.) : Démographie : analyse et synthèse. Tome IV : les déterminants de la migration. Ed. INED, Coll. Etudes, Paris, p. 173-197.

Bourdieu P., 1982, Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques, Ed. Fayard, Paris, 243 p.

Boyle, P., K. Halfacree & V. Robinson. 1998. *Exploring Contemporary Migration*. Essex: Longman.

Brun J., Bonvalet C. 2002. Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives. *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2002-1-2, p. 63-72.

Cadwallader, M. 1992. *Migration and Residential Mobility: Macro and Micro Analysis*. Wisconsin: The University of Wisconsin Press.

Carpentier S., Gerber P. 2009. De la mobilité résidentielle à la construction des espaces de la vie quotidienne. Une première approche. *Recherche Transports Sécurité (RTS)*, 26/102.

Carpentier S. (dir.) 2010. *La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines*. Editions Saint-Paul (collection « Forum Europa »).

Crevoisier O., Moine A., Signoret P., 2006, Impact de l'accord bilatéral relatif à la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du canton de Neuchâtel et du département du Doubs, Rapport final, 17 p.

De Oliveira, T.C.M. 2009 : Frontières en Amérique latine : réflexions méthodologiques. *Espaces et sociétés*. 138/3, 19-33.

Dodier R., 2004 L'espace dans les stratégies résidentielles des ménages, ESO Travaux et documents, N° 21 Mars 2004, en ligne : http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_21/dodier.pdf

Filpa C., 2009, Impact des mobilités transfrontalières sur le développement d'une région, la Lorraine, in Deuxièmes rencontres interrégionales Céreq, DARES, Inter CARIF OREF - Lyon -22 septembre 2009, 4p., en ligne: http://www.orefq.fr/upload/document/TRANSFRONTALIER/OIE/OREFQ_Colloque_Mobilites_texte_22_09_2009.pdf

Gerber P., Klein O., Carpentier S., 2010, Mobilité locale et périurbanisation transfrontalière, Working Paper No 2010-22, CEPS, Differdange (Luxembourg), 30 p., en ligne : <http://www.ceps.lu/pdf/6/art1549.pdf>

King, R. (2002) Towards a New Map of European Migration. *International Journal of Population Geography*, 8, 89-106.

LORD S., GERBER P., 2010, Métropolisation et mobilité résidentielle au Luxembourg : la frontière, catalyseur de périurbanisation et de polarisation sociale ?, Working Paper No 2010-28, CEPS, Differdange (Luxembourg), 26 p., en ligne : <http://www.ceps.lu/pdf/6/art1557.pdf>

Madoré F., Pihan J., 2003, Habitat et stratégies résidentielles, Texte introductif au séminaire ESO qui s'est tenu à Nantes à la MSH Ange-Guépin en septembre 2003, ESO Travaux et documents, N° 21 Mars 2004, en ligne : http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_21/madore_pihan.pdf

Moine, A., 1998, Les aménagements liés aux transports et les dynamiques socio-économiques dans l'Arc jurassien : l'influence d'une frontière contact, *Revue Géographique de l'Est*, Tome XXXVIII – 3 – pp. 117-126.

Moine A., Reitel B., 2001, Les infrastructures de transport à la frontière, in *Territoire et aménagement, Atlas de France*, Ed. Reclus, pp. 130-131.

Moine A., 2003, Représentation et compréhension de la systémogénèse d'un espace de production transfrontalier, *Mappemonde* (Ed.), 5 p., en ligne : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M303/Moine.pdf>

Moine A., 2007, Espaces frontaliers sous tension : les nouveaux accords bilatéraux accentuent les mobilités dans l'arc jurassien / MOINE A. Images de Franche-Comté, 01/06/2007, n° n°35. - pp. 6-9. En ligne : http://cddthema.univ-fcomte.fr/GEIDFile/IFC35_art02.pdf?Archive=191229191940&File=IFC35+art02_pdf

Moine A., 2008. Représentation et compréhension de l'évolution d'un territoire : le cas du territoire horloger franco-suisse de l'arc jurassien. Continu et discontinu dans l'espace géographique. Alexandre F., Génin A.. Tours : Presses universitaires François-Rabelais : Maison des Sciences de l'Homme "Villes et Territoires",

Pries L., 2001, The Approach of Transnational Social Spaces: Responding to New Configurations of the Social and the Spatial, In L. Pries (ed.) *New Transnational Social Spaces*, London: Routledge, 3-33.

Rérat P., Piguet E., Besson R. & Söderström O., 2008, Les âges de la ville : mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses, *Geographica Helvetica*, 4, pp. 261-271

Tissot L., Garufo F., Dumas J-C., Lamard P. (dir.), 2010, *Histoires de territoires. Les territoires industriels en question, XVIIIe-XXe siècles*, Neuchâtel : Alphil – Presses universitaires suisses, 2010.

Tobler W.R. 1978. « Migration fields ». In Clark W., Moore E. (dir.) *Population mobility and residential change*, *Studies in Geography*, vol. 25, Evanston, pp. 215-232.

Tobler W.R. 1981. A model of geographical movement. *Geographical Analysis*, Vol. 13, n°1, pp. 1-20.

Van Ham, M. à paraître. *Housing Behaviour*. In *Handbook of Housing Studies*, eds. W. A. C. Clark & K. Gibb. London: Sage.

Vignal C, 2006, Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion, *Horizons stratégiques*, 2(2): 37-47